

Lancement de Jurisprudence Franchise

En mars 2020 le site Jurisprudence Franchise a été lancé.

Il a pour vocation d'informer réellement les personnes intéressées des tenants et aboutissants du droit de la franchise.

En outre, vu la stabilisation de la jurisprudence, 75% des décisions à intervenir peuvent faire l'objet d'une analyse prédictive. Pour ces affaires, le cabinet intervient sur la base du mécanisme no win no fee.